

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Merci de remplir les documents de façon très lisiblement

Documents à fournir obligatoirement :

- Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité en cours de validité **OU** du passeport en cours de validité **OU** titre de séjour en cours de validité
- Copie du livret de famille
- Fiche de renseignements étudiant complétée et signée
- Fiche vaccinations et attestation médicale uniquement pour les BTS ABM et DTS IMRT
- Fiche financière
- Fiche restauration et hébergement (sauf pour les élèves externes)
- Copies des bulletins de terminales et notes obtenues au baccalauréat
- Attestation de responsabilité civile comportant les mentions obligatoires : scolaire - extrascolaire ou parascolaire pour l'année scolaire 2019-2020

Documents à remettre selon vos souhaits :

- Fiche d'adhésion à la maison des lycéens accompagnée d'un chèque de 5 euros à l'ordre de la maison des lycéens, et d'une photo d'identité (indiquer au dos du chèque vos nom, prénom et classe)
- Participation à la caisse de solidarité en versant un chèque séparé d'un montant de 5 euros minimum à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée la Martinière Duchère (indiquer au dos du chèque vos nom, prénom et classe)
- Fiche confidentielle de renseignements médicaux

FICHE CONFIDENTIELLE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

(À remettre, si vous le souhaitez, au chef d'établissement sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin et de l'infirmière scolaires)

Cette fiche est à compléter dans le cas où l'étudiant(e) est atteint de maladie chronique, de troubles de la santé évoluant sur une longue période et pour lesquels des aménagements de la scolarité et, en particulier, des soins ou prises de médicaments **pendant le temps scolaire** sont nécessaires.

A cet effet, un Projet d'Accueil Individualisé doit être mis au point avec le chef d'établissement, à votre demande et avec votre participation, en concertation avec le médecin scolaire ou de PMI et l'infirmière de l'établissement.

Nom, Prénom : _____

Classe : _____

Etablissement scolaire : _____

Coordonnées des parents ou représentants légaux :

Nom, Prénom : _____

☎ domicile : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| ☎ travail : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|

☎ portable : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|

Nom, Prénom : _____

☎ domicile : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| ☎ travail : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|

☎ portable : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|

Maladie dont est atteint votre enfant : _____

Joindre, **sous pli cacheté confidentiel pour le médecin scolaire**, les documents établis par votre médecin traitant :

- une ordonnance récente précisant les besoins thérapeutiques,
- un protocole d'urgence précisant les signes d'appel, les symptômes visibles, les mesures à prendre et les informations à donner aux médecins des services d'urgence dans le cas où la maladie évolue par crises ou par accès.

C'est à partir de ces éléments que le projet d'accueil individualisé sera rédigé par le médecin de l'établissement scolaire.

Pour mettre au point le Projet d'Accueil Individualisé **vous devrez prendre contact** avec le chef d'établissement **ainsi** qu'avec le médecin ou l'infirmière scolaire **et convenir d'un rendez-vous**. Sans réponse de votre part l'état de santé de votre enfant sera considéré comme ne relevant pas d'un projet d'accueil individualisé.

Le représentant légal, (Nom, Prénom) et signature _____

Vu et pris connaissance le : _____

Le restaurant fonctionne en self-service du lundi au vendredi de 11h30 à 13h20 et de 18h30 à 19h20.

L'accès est possible à toute personne munie d'une carte remise à l'inscription.

L'inscription au restaurant scolaire vaut pour l'année scolaire.

Tout changement doit être exprimé par courrier avant le début du trimestre concerné et remis à l'intendance Bâtiment A.

Principe de fonctionnement :

Vous devez choisir une formule au forfait ou au ticket (voir au verso)

Pour les formules tickets lycéens ou tickets étudiants :

↳ Le compte de la carte repas doit être approvisionné et le solde doit être supérieur au prix du repas.

↳ Vous devez **réserver obligatoirement votre repas sur le site du lycée par internet avant 08h00 le jour concerné.** www.martiniere-duchere.fr rubrique paiement demi-pension puis espace famille (Vos identifiants et codes vous seront communiqués rapidement)

↳ **Sans réservation préalable aucun repas ne pourra être fourni.**

↳ 1 seul repas sera débité par jour. En cas de crédit insuffisant, l'élève ne pourra pas déjeuner. Il ne pourra en aucun cas lui être délivré de laissez-passer.

↳ En cas de perte, vol ou détérioration de sa carte, le titulaire doit s'adresser à l'**Intendance** pour demander le blocage de sa carte (opération gratuite) et/ou son remplacement avec report du solde du compte (**coût 8.00 Euros somme non remboursable** même si la carte est retrouvée). L'établissement n'est pas responsable des repas débités au moyen d'une carte perdue ou volée.

Pour les formules au forfait :

↳ Pas de réservation en ligne des repas

↳ Paiement des factures à réception (pour les forfaits un échancier de paiement est possible)

Modalités de paiement :

Différents modes de paiement vous sont proposés :

- **Par chèque** : libeller votre chèque à l'ordre de **l'Agent comptable du lycée La Martinière Duchère**, indiquer au verso vos nom, prénom et numéro de carte magnétique restaurant, déposer votre chèque sans enveloppe dans la boîte aux lettres grise placée dans le hall d'entrée du bâtiment A avant 10h pour un crédit le jour même.
- **En espèces ou par carte bancaire de 08h00 à 12h00** : présentez- vous au bureau « Hébergement », Bâtiment A, le matin,
- **Par télépaiement via internet sur le site du lycée**

◆ Le règlement des formules au ticket lycéen ou ticket étudiant peut se faire pour un montant de 30 euros minimum

NOM DE L'ÉLÈVE : **PRENOMS :**
 Date de naissance : Classe : Redoublant :
 Vous possédez déjà une carte de self, indiquez votre numéro de la carte :
 Création d'une carte de self remise ce jour
 À l'inscription ou à la réinscription tous les élèves doivent obligatoirement :

- S'acquitter d'un chèque de **40 Euros** libellé à l'ordre de l'agent comptable du Lycée La Martinière Duchère (indiquez au dos du chèque le nom et prénom de l'élève)
- Choisir une formule ci-dessous

Merci de cocher la formule choisie (et les jours) pour l'année scolaire 2019/2020		Tarif du 02 septembre au 20 décembre 2019	Coût journalier
Pour les élèves demi-pensionnaires (carte magnétique à 5 euros)			
<input type="checkbox"/>	Ticket lycéen (réservation du repas obligatoire)	3,95 €	
<input type="checkbox"/>	Forfait lycéens 3 jours	161,70 €	3,850 €
<input type="checkbox"/>	Forfait lycéens 4 jours	212,80 €	3,800 €
<input type="checkbox"/>	Forfait lycéens 5 jours	258,75 €	3,750 €
<input type="checkbox"/>	Ticket étudiant (réservation du repas obligatoire)	3,25 €	
<input type="checkbox"/>	Forfait étudiants 3 jours	132,30 €	3,150 €
<input type="checkbox"/>	Forfait étudiants 4 jours	173,60 €	3,100 €
<input type="checkbox"/>	Forfait étudiants 5 jours	210,45 €	3,050 €
Pour les forfaits merci de cocher les jours choisis : <input type="radio"/> Lundi <input type="radio"/> Mardi <input type="radio"/> Mercredi <input type="radio"/> Jeudi <input type="radio"/> Vendredi			
Pour les élèves internes (carte magnétique gratuite)			
<input type="checkbox"/>	Forfait internes lycéens	631,46 €	9,152 €
<input type="checkbox"/>	Forfait complet internes étudiants CPGE repas matin-midi-soir et hébergement compris	691,16 €	8,327 €
<input type="checkbox"/>	Forfait complet internes étudiants BTS/DCG repas matin-midi-soir et hébergement compris	631,46 €	9,152 €
<input type="checkbox"/>	Forfait semi-complet étudiants CPGE repas matin -soir et hébergement compris (si midi prévoir de réserver son repas)	532,18 €	6,412 €
<input type="checkbox"/>	Forfait semi-complet étudiants BTS/DCG repas matin –soir et hébergement compris (si midi prévoir de réserver son repas)	416,76 €	6,040 €
<input type="checkbox"/>	Internes externes repas matin –soir compris	312,66 €	4,531 €

Tarifs votés au CA

La formule choisie peut être modifiable auprès de l'Intendance jusqu'au 15 septembre 2019.

Date :

Signature :

FICHE FINANCIERE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

(pour le paiement des bourses et pour tout remboursement)

NOM DE L'ÉLÈVE : PRENOMS :

Date de naissance : Classe : Sexe : F M

Régime : EXTERNE () DEMI-PENSIONNAIRE () INTERNE ()

NOM DU RESPONSABLE LÉGAL(E) : Date de naissance :

PROFESSION :

La fourniture d'un RIB original de l'année 2019 est indispensable pour procéder aux divers remboursements des élèves internes ET au versement des bourses.

- **Pour les élèves mineurs**, vous devez fournir le RIB du responsable légal (père ou mère de l'enfant) **déclaré lors de l'inscription de votre enfant.**
- **Pour les élèves majeurs**, vous pouvez soit fournir le RIB du responsable légal (père ou mère de l'élève), soit fournir le RIB de l'élève.

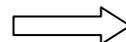
Si vous fournissez le RIB de l'élève, vous devez remplir et signer l'autorisation parentale au verso.

- Les coordonnées bancaires fournies ne sont valables que pour l'année scolaire 2019 - 2020.

MERCI DE RENDRE CE DOCUMENT AVEC

LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE RÉCENT

COLLÉ ICI



AUTORISATION PARENTALE SI L'ELEVE EST MAJEUR
(valable seulement pour l'année scolaire 2019 - 2020)

Je soussigné(e), (1)

.....

agissant en qualité de père – mère – tuteur légal – tutrice légale (2), autorise mon
fils - ma fille (2)

nom et prénom de l'élève :

classe :

à percevoir le montant de sa bourse ou d'un remboursement sur son propre compte bancaire.

signature du père ou tuteur légal	signature de la mère ou tutrice légale
date :	date :

(1) Nom, prénom du père (ou tuteur légal), de la mère (ou tutrice légale)

(2) Rayer les mentions inutiles.

LA MAISON DES LYCÉENS – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

COTISATION FACULTATIVE

Ouvert à tous les élèves, La Maison Des Lycéens du Lycée La Martinière Duchère participe, à l'animation du Lycée et de l'Internat, à la réalisation de projets, et propose, après versement de la participation de 5 €uros pour l'année scolaire, l'accès à tous les Clubs. (chèque à l'ordre de la MDL, indiquer au dos du chèque vos nom, prénom et classe où vous entrez) :

Exemples de club qui ont fonctionné :

- Secourisme
- Journal
- Cafétéria
- Action Humanitaire
- Photos de classes
- Atelier cuisine

✂-----

Lycée La Martinière Duchère

REÇU :

300, avenue A. Sakharov CP 417
69338 LYON cedex 09

La somme de 5 € le :

Chèque

Espèce

De : NOM :Prénom :

En règlement de la cotisation a la MDL.
Pour l'année scolaire 2019/2020

Le Trésorier,

✂-----

 <p>la Martinière Duchère</p> <p>Lycée La Martinière Duchère</p>	
LA MAISON DES LYCÉENS Membre 2019/2020	
NOM : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Agrafer ou coller une photo ici
Prénom : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
Classe : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
La Présidente,	Le Titulaire,



**VACCINATIONS ET EXAMENS MEDICAUX OBLIGATOIRES
POUR L'INSCRIPTION DES ETUDIANTS
EN BTS ABM OU DTS IMRT**

↳ Vaccinations OBLIGATOIRES des étudiants s'inscrivant en BTS ABM ou au DTS IMRT (à l'exclusion des vaccinations recommandées en population générale) :

- BCG
- Diphtérie Tétanos Polio
- Hépatite B
- Typhoïde

Pour information : le tubertest peut être fait et lu gratuitement au CDHS 2 rue de Marseille 69007 lyon-métro D arrêt Guillotière - prendre RV au 04.72.73.12.76.

↳ Examens complémentaires OBLIGATOIRES pour les étudiants s'inscrivant en DTS IMRT :

- NFS récente (prélèvement sanguin sur ordonnance médicale)
- Attestation de Radiologie Pulmonaire récente.

L'attestation médicale ci-jointe doit être complétée par le médecin et donnée par l'étudiant au professeur responsable de la classe à la rentrée.

L'inscription ne sera effective que lorsque l'attestation sera validée par l'infirmière scolaire.

ATTESTATION MEDICALE OBLIGATOIRE

- A FAIRE REMPLIR ET SIGNER PAR VOTRE MEDECIN OU UN CENTRE DE VACCINATIONS
- A RENDRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE JOUR DE LA RENTREE

Pour la poursuite d'études de l'étudiant(e) :

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

En SECTION : **BTS ABM ou DTS IMRT**

Il doit **OBLIGATOIREMENT** être à jour des vaccinations suivantes :

Vaccins exigés	Date dernière vaccination
B.C.G. + IDR DE MOINS DE 6 MOIS (OBLIGATOIRE TOUS LES ANS)	- date BCG : - date de l'IDR :
DT POLIO Rappel tous les 5 ANS jusqu'à 20 ANS puis tous les 10 ans	- date dernier rappel :
HEPATITE B 2 injections à 1 mois d'intervalle - Rappel à 6 mois - 5 ans après : un test sérologique est indispensable pour vérifier la validité de la protection - si sérologie négative, obligation de revaccination	- date de la 1 ^{ère} injection : - date de la 2 ^{ème} injection : - date du rappel : - date de la sérologie + résultat - date de revaccination si sérologie nég.
TYPHYM Vi 1 injection Rappel tous les 3 ans	- date de l'injection - date dernier rappel :

Je soussigné, docteur certifie les dates de vaccinations conformes.

A LE CACHET ET SIGNATURE DU MEDECIN

Calendrier de la rentrée des élèves - 2019/20 –

Ces indications sont susceptibles d'évoluer, vous êtes priés de les vérifier sur le site du Lycée La Martinière Duchère (www.martiniere-duchere.fr)

Classes	Installation des internes	Accueil par professeurs principaux, C.P.E et équipes pédagogiques	Début des cours (selon emploi du temps)
PTB1 - PECT1 – SPE L3 - DCG1-DCESEF	Lundi 02/09 à 8H	Lundi 02/09 de 9H à 12H	Mardi 03/09 à 8H
1ères années de BTS Toutes les sections	Lundi 02/09 à 8H	Lundi 02/09 de 9H à 12H	Mardi 03/09 à 8H
PECT 2 – TB2 - BTS2 IMRT 2 et 3 DCG 2 et 3	Lundi 02/09 à 13H	Lundi 02/09 de 14H à 17H	Mardi 03/09 à 8H
SECONDES	Lundi 02/09 à 13H	Lundi 02/09 de 14H à 17H	Mardi 03/09 à 8H
TERMINALES	Mardi 03/09 à 8H	Mardi 03/09 de 9H à 12H	Mercredi 04/09 à 8H
PREMIERES	Mardi 03/09 à 13H	Mardi 03/09 de 14H à 17H	Mercredi 04/09 à 8H

**Le Proviseur,
G. LIENHARD**